

# Rapport d'audit de base

## Projet CTC-BGR

### Mines de Kampene

Octobre 2014

Yves Bertran Alvarez

Résumé français

## 1 Introduction et méthodologie

Ce document constitue le rapport de la mission d'audit de base des mines d'or artisanales située autour de Kampene, dans la province du Maniema, réalisée du 28 juillet au 1er août 2014. L'objectif de la mission est d'établir pour la première fois un état des lieux de l'activité aurifère sur plusieurs sites dans cette province. Elle entre dans le cadre de l'extension de la politique de certification du gouvernement de la RDC qui, après un certain succès enregistré dans la filière des minerais stannifères, s'engage sur la filière de l'or artisanal. L'exploitation de ce minerai est encore en grande partie informelle et illégale, et il contribue au financement des groupes armés, illégaux ou FARDC dissidents. Cette mission d'audit d'état des lieux poursuit un double objectif : tarir les sources potentielles de financement des groupes armés illégaux et formaliser une filière très productive, formant une des bases de l'économie de l'Est de la RDC.

La mission d'audit s'effectue conformément au standard de Certification Nationale Congolaise, dont la plupart des critères sont repris dans le Mécanisme Régional de Certification (MRC) mis au point par la CIRGL. L'audit s'appuie sur le document suivant : « *Manuel de Certification des Minerais de la Filière Aurifère en RD Congo – Principes, Lignes Directrices et Standards – Version 0 du 23 février 2011* ». Les principes de réalisation de la mission d'audit s'appuient également sur la norme ISO 19011:2002 et sur le document d'accompagnement de l'audit produit par le Dr. Nellie Mutemeri<sup>1</sup>. Il se réfère également au document d'accompagnement de l'auditeur produit par le projet CTC<sup>2</sup>, qui accompagne le processus de certification.

Les résultats de l'audit sont basés sur la réalisations d'entrevues avec les personnes clés du secteur minier artisanal à Kindu, province du Maniema, sur la collecte de documents directement sur le terrain, sur l'analyse de documents traitant de la mine artisanale dans l'Est de la RDC et sur des échanges avec les membres de la délégation ayant une connaissance des problématiques propres à la filière et à la situation de la filière à Kampene.

Le rapport présente les résultats analysés pour chacune des 21 exigences du système de certification CTC. Des recommandations complètent l'analyse, elles ont pour but de guider concrètement les actions pour améliorer la conformité avec chaque critère. La délégation était accompagnée par deux inspecteurs miniers récemment formés qui ont mené leur propre enquête en utilisant le formulaire d'inspection minière (FIM).

---

1 Assistance for conducting Compliance Audits of Mining Sites in the Democratic Republic Congo, DRC (based on "Inception Report" by Dr Nellie Mutemeri, 2010: Certification Audits; report for OGMR and BGR)

2 Complément d'informations au manuel de certification CTC de la filière artisanale stannifère de la RDC – Directives à destination des auditeurs pour l'évaluation de base et l'audit de certification de mines artisanales selon les standards CTC, par Nathalie Sterbik, février 2014.

## 2 Déroulement de la mission

La mission s'est déroulée en quatre temps forts :

1. Une réunion d'introduction à la mission, effectuée en présence du Ministre Provincial des Mines. La délégation a ensuite été reçue en audience par le Gouverneur intérimaire de la Province ;
2. La visite des sites de Mbinguni et Nyamboko, puis les entrevues avec les parties prenantes locales ;
3. Des rencontres avec les parties prenantes autour basés dans la capitale provinciale ;
4. Une réunion de restitution à Kindu, en présence du Vice-gouverneur, avec l'ensemble de la délégation.

Une vérification de la compatibilité du site avec les critères du Mécanisme Régional de Certification, mis en place par la CIRGL, a également été effectuée, en particulier sur certains points critiques comme la taxation illégale de la part de forces de sécurité, la présence de groupes armés, la perception induite de taxes illégales par les autorités administratives et locales, et l'existence de pots-de-vins pour cacher ou sous-estimer la production et les taxes qui s'y rapportent.

Enfin, le présent audit s'est attaché à analyser la possibilité de mise en application d'un système physique de traçabilité pour l'or artisanal, système qui n'est pour l'instant pas à l'œuvre en RDC. Il s'est appliqué à suivre les principes du Manuel de Procédures de Traçabilité des produits miniers<sup>3</sup>.

## 3 Présentation du site

### *Les coopératives*

Le village de Kampene se situe dans une région forestière où l'activité minière existe depuis la période coloniale à l'époque de la Compagnie Belge des Mines (COBELMIN)<sup>4</sup>. La zone est connue depuis longtemps pour ces gisements de cassitérite, de diamants et d'or. Les sites audités se situent dans une zone d'environ 30 km de Kampene, le long des axes routiers qui pénètrent dans les zones montagneuses et forestières situées au nord de la localité. Les mines de Kampene regroupent en réalité trois sites majeurs, à savoir Nyamboko, Mbinguni (lui même comprenant plusieurs chantiers visités) et Kasogo

Plusieurs coopératives sont actives dans la zone auditée. Les sites miniers visités sont encadrés par la Coopérative Minière de Lubulani (COMILU) et la Coopérative des Exploitants Artisanaux de Mavula-Imona (CEAMI). Les données de la Coopérative Minière de Kasogo-Baseme (COMIKABA) sont néanmoins ajoutées, celle-ci ayant fourni rapidement un ensemble de documents administratifs. Les données disponibles sur ces entités sont synthétisées dans le tableau 1.

Tableau 1: données des coopératives travaillant à Kampene.

Élément d'information	COMILU	CEAMI	COMIKABA
Date de création	2002		2009
Membres de la direction	- Président : Kayumba Emedi - Vice-président : Asimi Emile Yacala - Gérant : Kembela Chance	Données non fournies	- Président : Asumani Kisubi Bonnet - Vice-Président : Kamango Walumania - Secrétaire : Amuri Mobile

<sup>3</sup> [http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Manuel\\_des\\_procedures\\_2eme\\_edition.pdf](http://www.mines-rdc.cd/fr/documents/Manuel_des_procedures_2eme_edition.pdf)

<sup>4</sup> Le groupe Empain et la Société minière de la Tele créèrent une société minière COBELMIN en 1931. Cette société assurait les travaux de prospection et d'exploitation pour le compte de plusieurs sociétés qui avaient obtenu des concessions ouvertes à la prospection libre. La COBELMIN était l'entrepreneur commun des sociétés MINERGA, MILUBA, KINORETAIN, KUNDAMINES. Elle a perdu jusqu'en 1976, date à laquelle ces entreprises et d'autres ont été fusionnées dans la Société Minière du Kivu (SOMINKI).

	- Secrétaire : Kigombe Noël - Chef d'exploitation : Kimbayu Zebonga		Kilos - Gérant : Sadiki Maganogano
Autorisation d'exploitation	Aucun accord avec la société Kampene Mining	Aucun accord avec BITMAK mining	Aucun accord avec BITMAK mining
Nombre de membres	27	Donnée inconnue	Donnée inconnue
Mineurs artisanaux recensés par le SAESSCAM	92	248	137
Site opéré par la coopérative	Mbinguni	Mavula (Nyamboko)	Kasogo

D'autres coopératives plus modestes en nombre de mineurs artisanaux, comme COMIZO (95 exploitants recensés), COMIPABA (28 exploitants recensés), et COMICHAMBI (32 exploitants recensés), semblent être actives dans le secteur administratif couvert par le bureau du SAESSCAM de Kampene. L'entreprise SAKIMA tient également un recensement des exploitants artisanaux actifs dans son périmètre (46 exploitants recensés).

### ***Les entreprises minières***

Les sites exploités par les coopératives CEAMI et COMIKABA se situent dans le périmètre de BITMAK Company, qui détient un permis de recherche pour le diamant. Aucun contact n'a pu être établi avec cette entreprise.

Les sites d'exploitation de la COMILU, appelés Mbinguni, sont tous localisés dans le périmètre de Kampene Mining SPRL, qui a repris le périmètre de l'AMIKI. Kampene Mining envisage la réalisation d'un projet industriel en deux phases, démarrant avec une exploitation rapide des terrasses alluvionnaires à l'aide de laveries, afin de dégager une source de financement d'un programme d'exploration par forage. La phase de recherche permettra de décider d'un projet d'exploitation en profondeur.

La politique favorisée par l'entreprise, d'après le représentant de Kampene Mining rencontré à Kindu, est de poursuivre la collaboration et l'intégration des coopératives autant que possible. Elle souhaite mettre en place un ou plusieurs comptoirs d'achat afin de recouvrer une partie de la production artisanale.

Les coopératives n'ont pratiquement pas de liens avec les entreprises qui détiennent les périmètres miniers sur lesquels elles travaillent. Aucun accord n'a été conclu entre les organisations minières artisanales et les compagnies.

### ***La production***

**Le site de Mbinguni**, opéré sous la responsabilité de la COMILU est réparti en plusieurs chantiers d'exploitation alluvionnaire le long d'une vallée. Le travail consiste à d'abord défricher une surface de 2 à 5 000 m<sup>2</sup>, qui est ensuite décapée à la pelle et la pioche jusqu'à atteindre le niveau de base à conglomérats contenant de l'or. À partir d'une certaine profondeur, un pompage constant est nécessaire. L'exploitation se fait tout au long de l'année, la préparation d'un site pouvant prendre jusqu'à six mois. Le minerai produit est ensuite lavé grossièrement dans des sluices rudimentaires. Aucun produit chimique n'est utilisé pour la séparation ou le traitement du minerai.

D'après les statistiques d'entrée de caisse, une estimation grossière de la production peut être déduite. La production moyenne mensuelle est de d'environ 230 g\_locaux<sup>5</sup>/mois (ce qui correspond à 324 g SI) sur

5 Le gramme local est basé sur les anciennes pièces de monnaies datant de la période coloniale, les Makuta. Le poids moyen d'un gramme local (qui varie en fonction de la valeur faciale de la pièce de monnaie) est de 1,40 g du Système International (SI).

l'ensemble des sites de la coopérative. Cette estimation est en-dessous de la réalité car toutes les petites productions (typiquement d'un à deux grammes) ne sont pas prises en compte. De plus, une partie non négligeable de la production ne doit pas être déclarée auprès de la coopérative.

**Le site de Mavula**, proche du camp minier de Nyamboko et opéré par la CEAMI (qui opère au moins deux autres sites), est plus actif que celui de Mbinguni. Il est composé d'ouvrages en sous-sol, principalement des travers-bancs, destinés à exploiter des filons de quartz aurifères dans la couche superficielle, mais aussi d'opérations à ciel ouvert. Le minerai est descendu en sacs dans le fond de la vallée où il est traité par des sous-traitants du village, dont quelques femmes. La première phase consiste en un broyage au pilon et mortier. Puis le minerai est concentré dans des sluices équipés de tapis moquettes à boucles rases. Le concentré obtenu est mélangé à du mercure pour obtenir un amalgame or-mercure qui est ensuite brûlé pour obtenir de l'or relativement pur.

La CEAMI a fourni des statistiques de production pour le mois d'avril 2014. Sur cette base, on peut déduire que le chantier a produit plus de 1 kg d'or sur une période d'un mois. Ce résultat ne peut pas être généralisé sur l'ensemble de l'année mais il est à mettre en parallèle avec le niveau d'activité élevé sur le chantier.

Les résultats montrés par les dirigeants des coopératives peuvent être comparés à ceux produits par le bureau local du SAESSCAM. La forte différence qui peut être constatée montre à quel point la collaboration est réduite entre les organisations minières et l'autorité chargée de la surveillance et du soutien sur les sites miniers artisanaux. En revanche, il faut souligner que la CEAMI a montré des statistiques de frais rémunérateurs perçus sur les productions et rétrocédés au SAESSCAM. Celui-ci n'a pas pu produire de résultats sur les frais perçus dans sa zone de compétence.

De même, les statistiques produites par le CEEC (mais fournies par le Bureau isolé de la Division des Mines) dans le cadre de l'envoi de colis, accompagnés d'une lettre d'Autorisation de Transfert de Marchandise, par avion vers Bukavu, montre des poids très en-dessous de la réalité. On peut déduire qu'une grande partie de l'or produit n'entre pas dans le circuit officiel.

## 4 Résumé des résultats de l'audit de base

Le tableau 2 ci-dessous donne une synthèse des résultats de l'audit de base.

*Tableau 2: synthèse des résultats de l'audit.*

Exigence	Évaluation de l'exigence	Commentaires
Principe 1 : transparence et traçabilité		
1.1 Absence de soutien aux organisations criminelles	4	L'absence de groupes armés et criminels depuis une longue période garantit l'absence de relations avec ce type d'organisation.
1.2 Combat actif contre toute forme de fraude	1	Aucune déclaration ni aucune action ne permet de dire que les coopératives auditées luttent activement contre la fraude. Les statistiques de production ne reflètent pas les déclarations auprès des autorités.
1.3 Refus du soutien d'organisations politiques	2	L'existence de taxes indues est constatée sur le site au niveau des autorités traditionnelles.
1.4 Publication des taxes payées à l'État	1	En dépit des textes fondateurs qui prônent la transparence dans les comptes, les coopératives ne font pas le bilan des taxes payées et n'ont pas de volonté affichée de rendre publique le bilan des taxes payées.
1.5 Paiement de toutes les taxes prévues par la loi	3	Le bilan montre que les exploitants miniers ne paient pas les taxes sur les appareils ni les cartes d'exploitant minier artisanal. En revanche les frais rémunérateurs sont bien perçus.
1.6 Traçabilité des minerais	0	Il n'y a pas de mécanisme de traçabilité actif sur le site

Exigence	Évaluation de l'exigence	Commentaires
		d'exploitation et en aval de la production.
<b>Principe 2 : Conditions de travail</b>		
2.1 Interdiction du travail des enfants	3	Il existe un contrôle informel entre les membres, mais il n'est pas systématique et ne garantit pas l'absence d'enfants notamment au niveau des zones de traitement.
2.2 Liberté d'organisation et droit de négociation des conditions de travail	1	Les coopératives de la place considèrent que les exploitants artisanaux sont indépendants et non intégrés à la coopérative. Très peu d'efforts sont consentis pour permettre des négociations sur les conditions de travail.
2.3 Politique de rémunération juste	3	Les exploitants artisanaux ont des revenus équivalents au salaire minimum national. Les revenus sont en général assez modestes. Les membres des coopératives ont des avantages en nature complémentaires.
<b>Principe 3 : sécurité</b>		
3.1 Encadrement de l'hygiène et la sécurité par l'entité auditée	1	Il n'y a aucune prise de responsabilité de la part des coopératives. Tout se joue entre les chefs d'équipes et les exploitants artisanaux. Les accidents légers sont fréquents.
3.2 Accès à l'information sur la santé et la sécurité à la mine	0	Il n'existe aucune culture de la SST au sein des coopératives pour qui cela est du ressort des équipes d'exploitants artisanaux et non des membres de la coopérative ou de l'entité elle-même.
3.3 Service de sécurité adapté et suffisant	2	Un service de sécurité existe au sein des coopératives mais il n'est pas formé et insuffisant en nombre.
3.4 Respect des droits de l'homme	1	Les coopératives ne considèrent pas cet aspect comme important, et les personnels d'encadrement ne sont pas contrôlés sur des exactions potentielles dans le cadre du travail.
3.5 Évaluation des risques sur les postes de travail	0	Aucune évaluation n'a été réalisée, principalement parce qu'aucun appui sur le plan de la SST n'est envisagé actuellement
<b>Principe 4 : développement communautaire</b>		
4.1 Consultations régulières avec les communautés et autorités locales	2	Des consultations ont lieu avec les autorités coutumières, mais uniquement en cas de conflit qui menace la productivité des sites d'exploitation.
4.2 Politique de préférence locale	4	L'activité minière est véritablement intégrée à la vie économique locale, qui se traduit par un soutien à l'activité agricole.
4.3 Existence d'un plan de développement intégré	3	Certaines coopératives déploient des projets d'activités de soutien. Mais il n'existe pas de plan intégré et concerté sur le long terme.
4.4 Consultations locales sur l'usage de la terre	4	Les accords prévoient une répartition des terrains destinés à l'exploitation pour les communautés locales. Il existe des accords de longue date entre les parties prenantes.
<b>Principe 5 : Environnement</b>		
5.1 Existence d'une étude d'impact sur l'environnement et d'un plan de gestion environnementale	1	Des PAR ont été produits dans le cadre de la recherche, mais il n'y a pratiquement aucune gestion effective des impacts sur l'environnement. Au-delà de l'obligation légale, les coopératives ne montrent pas d'engagement sur la protection environnementale.
5.2 Gestion des déchets toxiques, des stériles et des rejets	0	Il n'existe aucun plan de ce type, et sa mise en œuvre n'est pas prévue. Les coopératives actives dans la zone n'ont pas de préoccupation concernant la protection de l'environnement. Ce constat est particulièrement évident dans de le cadre de l'usage

Exigence	Évaluation de l'exigence	Commentaires
		du mercure.
5.3 Existence d'un fond de réhabilitation du site en accord avec le Code Minier congolais	3	Certaines équipes d'exploitation sur le site de Mbinguni prévoient la période de réhabilitation et financent cette phase. Mais ce n'est pas à l'initiative des coopératives. La plupart des sites ne font pas de provisions.

## 5 Conclusions

La mission d'audit de base a permis d'évaluer l'ensemble d'une zone de production qui se présente comme une unité homogène d'activité minière artisanale. Kampene possède une piste d'aviation qui permet d'évacuer la production d'or vers les comptoirs d'achat basés à Bukavu. De ce fait la filière peut être visualisée entièrement dans la zone autour de cette ville. Le groupe de coopératives minières est bien circonscrit et l'exutoire naturel de leur production se trouve à Kampene où un groupe bien identifié de négociants travaille régulièrement avec les comptoirs de Bukavu. Les coopératives ont toutes leur représentation basée à Kampene.

Plusieurs points clés sont apparus aux cours de cette mission, notamment l'absence de groupes armés illégaux depuis plusieurs années dans la zone, et la forte intégration des groupes et organisations d'exploitants artisanaux dans les communautés locales.

Les deux sites visités semblent bien représentatifs de deux styles d'exploitation actifs dans la zone : COMILU exploite des terrasses alluvionnaires dans une aire relativement proche de Kampene, tandis que le site de Mavula est une exploitation primaire opérée par la CEAMI, entité basée sur le camp minier de Nyamboko, à environ 30 km de Kampene. Les entités rencontrées fonctionnent plus ou moins toutes sur le même modèle, qui consiste à générer des revenus pour les membres en assurant la gestion des surfaces d'exploitation et le contrôle de la production.

Dans l'optique d'un futur site pilote pour la province du Maniema, il apparaît logique d'intégrer toutes les entités actives dans le processus de traçabilité. L'analyse souligne le fait qu'il est crucial de compter sur la coopération et l'appropriation des exploitants miniers artisanaux pour avoir une chance de canaliser une part importante de la production d'or dans le circuit de traçabilité. Or ce n'est pas le modèle de fonctionnement actuellement adopté par les coopératives auditées. Le sentiment de défiance et le manque d'intérêt de la part des exploitants miniers artisanaux pour une filière certifiée et déclarée risquent de conduire à la mise en place d'une filière bien contrôlée mais ne captant qu'une partie infime des flux réels d'or produits. La mise en place d'un projet d'appui à la certification requerra donc un programme fort de sensibilisation auprès des coopératives visant à l'amélioration des conditions de travail et de vie des exploitants miniers artisanaux pour, *in fine*, améliorer l'attractivité d'une filière certifiée.

L'analyse des cinq principes montre de larges possibilités d'amélioration sur les principes de la santé et la sécurité au travail (n°3) et sur l'environnement (n°5) où sont enregistrées les notes les plus basses.

Un des points faibles constaté au cours de la mission concerne l'encadrement par les services administratifs. Les administrations de tutelle du secteur sont sous-dotées en ressources humaines et en équipement, et cette situation ne facilite pas un encadrement efficace en vue de la mise en place d'un schéma de traçabilité. Il est également crucial de remettre en place un service du CEEC à Kampene.

Un futur projet pilote bénéficiera d'un soutien important de la province du Maniema, qui y voit une ouverture pour développer une filière mieux contrôlée de l'or artisanal, offrant la possibilité d'améliorer les recettes de perception pour le Gouvernement provincial. Il bénéficiera également du soutien des services du ministère de tutelle, le projet pouvant servir de tremplin à une amélioration de la qualité d'ensemble des services d'encadrement du secteur minier artisanal.

Pour conclure, la zone de Kampene offre un faisceau de paramètres favorables qui en fait un lieu de choix pour tester pour la première fois la traçabilité de la filière aurifère en RDC avec, à la clef la

certification des premiers sites artisanaux d'or dans le pays et la région.